



RAPPORT

Conseil Consultatif régional pour les eaux Occidentales Septentrionales

GROUPE DE DISCUSSION DES PECHERIES DEMERSALES MIXTES DE MER CELTIQUE

Jeudi 27 janvier 2011

09h30-16h00

CNPMEM – Paris

Président: Jacques Pichon

Rapporteur: Paul Trebilcock

1. Accueil

Le président a accueilli les participants. Il a brièvement présenté le contexte de la réunion en soulignant qu'il s'agissait de la troisième réunion de ce type portant sur ce thème. Il a présenté les progrès accomplis à ce jour et une vue d'ensemble du travail figurant à l'ordre du jour de cette réunion.

- Excuses

Le secrétariat a reçu les excuses de Bertie Armstrong (Scottish Fishermen's Federation), Barrie Deas (NFFO), Caroline Gamblin (CNPMEM) et Els Torreele (ILVO).

- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

- Adoption du rapport de la dernière réunion

Une clarification de l'exposé concernant la relation entre l'effort de pêche et la mortalité par pêche (F) contenue au paragraphe 2.1 du rapport a été demandée. Colm Lordan a accepté de fournir un commentaire explicatif qui sera ajouté au rapport.

Sous réserve de cet ajout, le rapport a été adopté à l'unanimité.

ACTION: Colm Lordan va fournir un commentaire explicatif sur la relation entre l'effort de pêche et la mortalité par pêche.

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



2. Examen de la biologie des stocks démersaux de mer Celtique

Colm Lordan (chercheur du Marine Institute et co-président du Groupe de Travail sur la Eco région Mer Celtique du CIEM) a fait présenté les données d'évaluation du CIEM sur les stocks démersaux clés en mer Celtique. Cette présentation peut être consultée dans sa totalité sur le site web du CCREOS à titre d'information.

En résumé, en ce qui concerne les stocks de mer Celtique:

Cabillaud

- Le CIEM n'a pas proposé de recommandation d'évaluation cette année en raison de l'incertitude des données
- Par le passé, les taux de rejet du cabillaud étaient relativement faibles, cependant il est estimé que depuis 2003 les rejets ont augmenté en raison des contraintes imposées par les quotas
- Le CIEM estime que la F demeure relativement élevée bien qu'elle ne soit pas définie avec précision
- Une structure par âge tronquée a été observée dans ce stock (les âges 1-3 composent environ 80% des captures)
- Il est nécessaire de comprendre et de traiter les raisons de cette structure par âge tronquée si l'on veut garantir que le stock comprenne une plus grande proportion de groupes d'âge plus âgés ; ceci doit si possible être considéré comme un objectif de gestion
- Un fort recrutement a été perçu en 2009 et 2010, appuyé par les enquêtes scientifiques française et irlandaise
- La décision de décembre du conseil de la pêche concernant un TAC statu quo va donner lieu à un rejet considérable en raison de l'influx de nouvelles classes d'âge solides

Églefin

- Stock en hausse
- Les classes d'âge solides ces récentes années contribuent au bon état du stock
- Les estimations de rejet demeurent incertaines, cependant on pense qu'il est important

Merlan

- Situation similaire à celle de l'églefin
- SSB en hausse
- Classe d'âge solide en 2008
- Les taux de rejet sont préoccupants pour ce stock (50% par poids et 78% en chiffre)



Plie

- Pas vraiment de mise à jour
- L'atelier de référence du CIEM sur le poisson plat (WKFLAT) se réunit la semaine prochaine pour étudier l'évaluation de ce stock
- Le stock est perçu comme étant en assez mauvais état
- Stock capturé en prise accessoire avec la sole

Sole

- Etat relativement bon du stock
- F en baisse
- Proche de la Fmsy cible

Langoustine

- Évaluation par unités fonctionnelles
- Pas de changement important par rapport à l'an dernier

Cardine VI and VII

- Pas de mise à jour
- Recommandations basées sur des indices qui n'indiquent pas de changement de l'abondance du stock

Lotte

- Pas de mise à jour
- Recommandations basées sur des indices qui n'indiquent pas de changement de l'abondance du stock

Elasmobranches

- Mélange complexe de différentes espèces
- Evaluations pas tout à fait comprises, relativement pauvres en données
- Dans l'ensemble, certains stocks sont en hausse et d'autres en baisse

Quelques exemples des effets de l'augmentation du maillage sur l'églefin et le merlan ont été présentés. Ceci indique une corrélation positive entre l'augmentation du maillage et la réduction des rejets de petits poissons.

Suite à la présentation, un certain nombre d'opinions et de questions ont été soulevées:

- Bien que des taux d'exploitation optimaux n'aient pas été observés dans tous les stocks, les tendances de la plupart des stocks de mer Celtique sont positives



- Les taux de rejet ne sont pas encore totalement compris mais sont préoccupants pour certains stocks (cabillaud, églefin et merlan en particulier)
- Le maillage comme outil sélectif donne certaines préoccupations en ce qui concerne:
 - a) ses effets sur les espèces cibles;
 - b) les pêcheries ultra mixtes en mer Celtique et ses effets sur la rétention d'espèces importantes à haute valeur commerciale;
- Les données de l'institut scientifique de Belgique sur les rejets de la pêche au chalut à perche ont-elles été utilisées?
- Les instituts de recherche de tous les états membres ont-ils été contactés pour participer à ce travail?
- Possibilité d'effectuer des campagnes d'évaluation de la sélectivité de stocks spécifiques en mer Celtique tels que les langoustines ou le merlu du nord de façon coordonnée, prenant en compte les campagnes existantes effectuées par plusieurs instituts scientifiques nationaux?

Le Dr. Lordan a répondu ainsi à ces questions:

- L'impact de l'augmentation du maillage est minimal pour le cabillaud de mer Celtique car ils sortent rapidement de la fenêtre de sélection et en conséquence le maillage n'est pas un outil adapté pour réduire la F
- La perte d'espèces importantes à haute valeur commerciale est un problème et il serait possible d'effectuer une évaluation économique de ces effets ainsi que des effets biologiques
- L'augmentation du maillage serait adaptée à l'amélioration de la sélectivité de l'églefin et du merlan, cependant ceci doit être examiné dans le contexte des pêcheries ultra mixtes de la zone
- L'augmentation du maillage aurait des conséquences économiques importantes mais pourrait apporter des avantages à long terme si elle est mise en oeuvre correctement
- Le maillage n'est pas seul élément à prendre en considération, les effets des filets à mailles carrées, des chaluts sélectifs et autres modifications d'engins doivent être examinés plus en détail

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



- Les données belges relatives au chalut à perche seront intégrées à l'évaluation au cours de 2011
- Les instituts de recherche de tous les états membres peuvent participer s'ils ont des contributions à apporter dans ce domaine et doivent contacter Colm Lordan à des fins de coordination.

Autres commentaires de l'assemblée:

- Le CIEM va-t-il bientôt pouvoir proposer une recommandation sur le cabillaud de mer Celtique attendu que le CIEM prévoit un changement de format de ses recommandations pour 2012; qu'est-ce que l'industrie peut faire pour l'aider dans cette tâche?
- Un problème potentiel posé par la disponibilité d'églefin sur les lieux de pêche par rapport au TAC fixé. La Commission/le Conseil a réduit une augmentation de TAC à 15% sur des bases politiques plutôt que sur les éléments scientifiques ce qui envoie un message mitigé quand à son engagement eu égard aux rejets.
- Pour pouvoir pleinement comprendre et ensuite traiter les rejets correctement il est nécessaire de comprendre quels sont les causes du rejet des poissons inférieurs à la taille minimum de débarquement et/ou commercialisation ; les impacts réglementaires, les aspects de marché, les pratiques de travail traditionnelles et les modes de pêches sont tous des facteurs pris en compte

Autres commentaires de Colm Lordan:

- Il a grand espoir que les recommandations relatives aux évaluations seront en place pour 2012. Un examen de la méthodologie d'évaluation pour ce stock est prévu en juillet, il étudiera le traitement des données. Ce travail bénéficie du soutien l'ACOM.
- Les causes de rejet sont complexes. Par le passé, en mer Celtique il s'agissait principalement de la taille insuffisante du poisson et de la mauvaise sélectivité. Plus récemment, les quotas et les causes réglementaires semblent provoquer davantage de rejet.

ACTIONS: Le CCREOS doit prendre note des mises à jour relatives aux révisions de stock des stocks de mer Celtique.

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



Le CCREOS doit continuer d'encourager l'amélioration de l'évaluation des stocks clés de mer Celtique, en particulier le cabillaud.

Le CCREOS doit identifier les causes clés de rejets et les possibilités de les gérer.

3. Gestion de l'effort: cadre législatif de la sous-division VIIfg

M. Lindemann, représentant de la Commission a présenté une vue d'ensemble des principales conclusions du Conseil de décembre et de la position actuelle de la DG MARE en ce qui concerne la mer Celtique:

- La Commission est déçue que le Conseil de décembre n'ait pas adopté ses propositions de plans de gestion pour la mer Celtique
- Elle demeure engagée vis à vis du régime de contrôle de l'effort, sans exclure les alternatives
- Elle exprime certaines préoccupations eu égard aux rejets en mer Celtique
- Si le CCREOS ne développe pas un autre plan de gestion à long terme (PGLT) crédible, la Commission va chercher à mettre en place son propre plan basé sur l'effort
- Une révision des plans de reconstitution du cabillaud existants est prévue et la Commission reconnaît les différences régionales mais souhaite voir des progrès dans toutes les régions

Les participants ont exprimé un certain nombre de commentaires et de préoccupations:

- La Commission continue d'ignorer les opinions de l'industrie basées sur les préoccupations et les connaissances donnant lieu à son désir inflexible de régime basé sur le contrôle de l'effort en mer Celtique
- La réduction de l'effort, l'amélioration de la sélectivité et l'amélioration de l'abondance des stocks indiquent tous que la situation n'est pas aussi dramatique que dans les autres zones maritimes



- La sélectivité est un problème, cependant il a été fortement précisé qu'un régime de l'effort peut réduire la possibilité d'être sélectif et il faut prêter attention à ne pas réduire la sélectivité des navires
- L'interdiction d'écrémage (*high grading*) de l'UE et son extension ou caractère applicable manque de clarté
- Joe Maddock a précisé que son organisation (Organisation des pêcheurs irlandais) ne soutient pas la séparation de la mer Celtique de la zone VII aux fins d'un PGLT. Il a également précisé que son organisation n'apporterait pas son soutien à un système de gestion basé sur les droits.

La Commission a noté ces points avant de souligner un certain nombre de zones de travail en cours au niveau de la Commission:

- Révision des plans de reconstitution du cabillaud
- Plan de gestion de la langoustine (gestion par unité fonctionnelle)
- Plan de gestion à long terme pour le merlu du nord
- Révision de la réglementation relative aux eaux occidentales
- Révision de la politique commune de la pêche (PCP)
- Approche écosystémique de la gestion en mer Celtique (associée à la
- Directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»)
- Examen des zones biologiquement sensibles (ZBS)
- Gestion des crustacés (en particulier le crabe)

Commentaires de l'assemblée:

- On observe un manque de réflexion claire ou stratégique de la part de la Commission en ce qui concerne un certain nombre de réglementations et initiatives complexes et se chevauchant
- A Plan de gestion à long terme pour la mer Celtique éliminerait la nécessité du nombre actuel de réglementations complexes
- Plusieurs révisions ou consultations et propositions en cours ainsi qu'un rapport de situation de chacune de ces dernières produit par la Commission sont nécessaires

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



- Il reste un apparent manque de compréhension fondamentale des pêcheries et des flottilles ultra mixtes qui opèrent en mer Celtique de la part de la Commission
- Le travail actuel développé par le CIEM et le CSTEP concernant les aspects pratiques de la mise en oeuvre d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche pour répondre aux objectifs de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», doit faire l'objet d'un suivi.

ACTIONS: Le CCREOS doit demander à la Commission toutes les révisions, consultations et propositions qui ont concerné ou vont concerner la mer Celtique, ainsi qu'un rapport de situation de chacune de ces dernières et de la façon dont ces dernières s'incorporaient à la directive-cadre stratégie (soulignant les zones de chevauchement et de contradiction)

Le CCREOS doit demander une clarification et l'assurance qu'un plan de gestion à long terme convenu pour la mer Celtique éliminerait la nécessité du nombre actuel de réglementations complexes

Le CCREOS doit suivre les discussions en cours au niveau du CIEM/CSTEP en relation à la mise en oeuvre d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche, en particulier en relation à la mer Celtique

4. Vers un plan de gestion à long terme pour les pêcheries démersales mixtes de mer Celtique: recommandations et objectifs

Sean O'Donoghue a présenté le document de réflexion sur un plan de gestion des pêcheries démersales mixtes de mer Celtique, comme convenu par le groupe directeur en décembre 2010. Ce document a été distribué aux membres du CCREOS à titre d'information avant la réunion.

Suite à une discussion approfondie, il a été convenu de rédiger le document à nouveau en incorporant les commentaires de la discussion. Une version retravaillée est jointe à ce rapport en annexe II.

D'autres commentaires ont été faits:

- Il a été convenu qu'aux fins de ce régime de gestion pilote proposé, mer Celtique signifierait les sous-zones CIEM VIIfg

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



- Il sera basé sur les captures (débarquements + rejets) plutôt que sur l'effort
- Le concept de total admissible des captures a été estimé correct
- Il est nécessaire de comprendre les pratiques de rejets selon les zones et d'établir des séries chronologiques en fonction
- Le concept de télévision en circuit fermé (CCTV) à bord des navires n'a pas été retenu à ce stade
- La nécessité de progresser en ce qui concerne le travail avec la communauté scientifique et les états membres pour identifier les insuffisances de données et améliorer la qualité des données pour les stocks clés en VIIfg
- Important d'identifier les stocks prioritaires pour les cibles PME, au niveau biologique et économique
- Les cibles économiques nécessitent plus de clarté et de compréhension
- L'industrie espagnole a exprimé certaines préoccupations eu égard à un plafond de l'effort de pêche proposé dans le plan de gestion pour les raisons suivantes:
 - Le règlement (CE) 1415/2004 fixe les plafonds d'effort de pêche pour la flotte espagnole dans la zone VII. Les sous zones VIIe et VIIg - où le plan de gestion à long terme sera appliqué – se trouvent dans la zone VII.
 - Une des objectifs du PGLT proposé est établir de nouveaux plafonds d'effort basés sur la présence de navires en VIIfg pendant les cinq dernières années.
 - Actuellement la flotte espagnole n'exerce pas son activité de pêche régulièrement dans les sous-zones VIIfg.
 - Si un nouveau plafond est accepté basé sur la présence des flottilles au cours des cinq dernières années, l'effort en résultant attribué en Espagne serait alors réduit. Ceci comporterait une perte en présence de flotte ainsi que en capacité d'effort (c.-à-d. jours de pêche). C'est quelque chose que la flotte espagnole ne serait pas vive pour accepter. Le changement du plafond d'effort pourrait également avoir des implications en matière de stabilité relative.



Il a été convenu que les préoccupations soulevées par les représentants espagnols seraient couvertes par le préambule au début du document.

ACTIONS: Paul Trebilcock va réviser le document de réflexion du CCREOS sur un plan de gestion des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique à la lumière des commentaires exprimés

Sean O'Donoghue va rédiger le préambule qui mentionnera les préoccupations espagnoles relatives à la discrimination en matière de droits d'accès à la zone suite à la mise en oeuvre d'un plafond de capacité

5. Initiatives pour la réduction des rejets

Il a été convenu de reporter ce point proposé par le WWF, qui figure à l'ordre du jour, jusqu'à la prochaine réunion.

6. Définition de stratégie et plan de travail pour le CCREOS

Il a été reconnu que le développement et la rédaction d'un plan de gestion des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique représentent un travail considérable qui va nécessiter des ressources importantes (en temps et en argent) pour le mener à bien correctement.

Il a été convenu que l'étape suivante consiste à évaluer le document de réflexion retravaillé du CCREOS et à identifier des lots de travaux.

Le groupe de discussion devra ensuite identifier des experts ou des instituts et les inviter à réaliser les lots de travaux. Le secrétariat va apporter son concours à l'identification des opportunités de financement.

ACTIONS: Les lots de travaux et les experts et instituts potentiels doivent être identifiés

Le secrétariat du CCREOS va apporter son concours à l'identification des opportunités de financement pour réaliser les travaux nécessaires



7. Projet GEPETO

Benoît Guerin a présenté le projet GEPETO au groupe de discussion. Une description du projet peut être consultée sur le site web du CCREOS à titre d'information.

Il a été suggéré d'utiliser ce projet dans le travail de développement impliqué dans la rédaction et le développement d'un plan de gestion des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique.

Il a été estimé que le comité exécutif doit accorder son attention à certaines questions d'ordre procédural et financier qui demeurent.

Il a été convenu que le comité exécutif du CCREOS devrait prendre une décision eu égard au niveau d'engagement à ce projet en considérant en particulier les aspects pratiques et les implications financières des deux parties.

ACTION: Le comité exécutif doit examiner le niveau d'engagement au projet GEPETO

La réunion est finie à 16 h.



Annexe I.

Liste des participants

MEMBRES		
1	Jacques Pichon (Président)	FROM Bretagne-PMA – France
2	Paul Trebilcock (Rapporteur)	Cornish FPO – Royaume-Uni
3	Víctor Badiola	OPPAO-CEPESCA – Espagne
4	Iwan Ball	World Wildlife Fund – UE
5	Arianna Broggiato	EBCD – UE
6	Emiel Brouckaert	Rederscentrale – Belgique
7	Luc Corbisier	SDVO – Belgique
8	John Crudden	European Anglers' Alliance –UE
9	Antón González	Wales and West Coast FPO – RU
10	Hugo González	ANASOL-ARVI - Espagne
11	André Gueguen	OPOB – France
12	Sam Lambourn	Skipper / président du CCREOS – RU
13	Julien Lamothe	ANOP – France
14	Daniel Lefèvre	CRPM-Basse Normandie – France
15	Jesús Lourido García	Puerto de Celeiro S.A.- Espagne
16	Joe Maddock	Irish Fishermen's Organisation – Irlande
17	Eduardo Míguez López	EAFPA – EU
18	Lorcan O'Cinnéide	Irish Fish Producer's Organisation – Irlande
19	Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Association – Irlande
20	Eibhlin O'Sullivan	Irish South & West FPO - Irlande
21	Jean-Marie Robert	CNPMEM – France
EXPERTS ET OBSERVATEURS		
22	Jan Lindemann	DG MARE - Commission Européenne
23	Elisa Vinckenborg	DG MARE - Commission Européenne
24	Colm Lordan	Marine Institute (Expert scientifique)
25	Alain Biseau	IFREMER (Observateur scientifique)
26	Marc Ghiglia	UAPF (ACFA observateur)

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



27	Benoît Guerin	Secrétariat du SWWRAC (observateur)
28	Michael Keatinge	BIM (Observateur)
29	Sarah Kraak	Marine Institute (Observateur scientifique)
30	Eamon Mangan	DPMA France (État membre)
31	Ségolène Monteillier	DPMA France (État membre)
32	Marina Santurtún	AZTI-Tecnalia (Observateur scientifique)
33	Marie Sébire	Secrétariat du SWWRAC (observateur)
34	Borja Velasco	SEGEMAR – MARM España (État membre)
SECRETARIAT DU CCREOS		
35	Conor Nolan	Secrétaire exécutif
36	Alexandre Rodríguez	Adjoint de direction – questions relatives à la politique de la pêche
37	Joanna McGrath	Adjoint de direction - Administration / Finances

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



Annexe II.

Document révisé relatif à un plan de gestion des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique (sous-zone VII fg CIEM)

1. Argumentaire – Vue d'ensemble

Ce document a pour objectif essentiel de mettre au point avec les parties prenantes et les scientifiques un plan de gestion (ci-après PG) adapté, réalisable et efficace des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique, c-à-d les sub-zones VII fg, en 2011. Le PG présentera une phase initiale de développement transitoire en 2012-2015. Les moteurs clés du PG sont l'objectivité, la transparence et la prise de décision inclusive et fondée sur des preuves. Un plan de gestion à long terme sera développé suite à la phase de développement transitoire.

Le Plan de gestion de développement transitoire reposera sur les objectifs biologiques, économiques et sociaux indiqués aux points 4-6. En outre, les aspects de gouvernance globale devront être revus dans le contexte de toute nouvelle structure décisionnelle proposée.

2. Cadre de l'élaboration d'un plan de gestion: questions à traiter

2.1. Quelle est la situation actuelle?

- Flottes (nombre de bateaux, engins, zones de pêche ...)
- Stocks de pêche
- Tendances
- Socio économie (chiffre d'affaires, emplois directs et indirects générés...)
- Aménagement du territoire marin (interactions entre les pêcheries et les Aires Marines Protégées, moulins des vents et parc éoliques en mer, autres usagers du milieu marin...)



2.2. Où souhaitons-nous être d'ici 5-10 ans?

- Rendement Maximum Soutenable soumise à l'écosystème et aux considérations des pêcheries mixtes
- Atteindre les cibles de mortalité par pêche pour les stocks indicateurs clés
- Renouvellement de la flotte sans subvention
- Gestion basée sur les résultats
- Degré élevé d'auto réglementation
- Faibles taux de rejets
- Information scientifique complète, besoin de avoir des données appropriées pour gérer la pêche
- **Le nouveau plan de gestion devrait substituer d'entièrement autres règles et normes et ne devenir pas une addition à celles déjà existantes.**

2.3. Quelles sont les mesures de gestion qui vont y mener?

- Mesures techniques
- Fermetures
- Politique de structure de la flottille/réduction de capacité
- Quotas
- Partenariats Industrie Science / initiatives d'auto- échantillonnage
- Autres



3. Procédure d'adoption d'un plan de gestion

- 3.1. Le développement d'un plan de gestion **provisoire** par le biais d'un travail de collaboration entre les scientifiques, les économistes et les parties prenantes
- 3.2. Ce travail va définir un certain nombre d'**options** qui pourraient permettre d'atteindre nos objectifs.
- 3.3. Chaque option sera accompagnée d'une **évaluation** qui analysera les avantages et les inconvénients de chaque approche. Ceci servira à informer les différentes mesures d'appui ainsi que les choix nécessaires à l'adoption du plan final.
- 3.4. Toutes les options seront débattues avec les **parties prenantes** (réunions en ports, à niveau régional et au sein du CCR EOS)
- 3.5. Le PGLT provisoire **sera peaufiné** à la lumière des commentaires des parties prenantes
- 3.6. Le PGLT sera **débattu** au sein du CCR EOS et le cas échéant sera **adopté** comme une recommandation du CCR EOS.

4. Définition des objectifs – Considérations biologiques

4.1. Objectifs transitoires:

1. Convenir d'une connaissance commune de la part de toutes les parties prenantes de l'état des stocks dans les pêcheries démersales de mer Celtique incluant la zone géographique couverte, c.-à-d. les sub-zones CIEM VIIfg.
2. Réduire les taux de rejets un 20% pour les pêcheries de cabillaud, aiglefin et merlan par 2015.
3. Suivre les recommandations scientifiques en matière de PME transitoire avant 2015 lorsque c'est possible et disponible. Comme le PG repose sur les stocks démersaux mixtes, les choix sur les cibles de PME concernés devront être décidés.



En ce qui concerne les stocks où les options de capture PME transitoires ne sont pas disponibles, utiliser une nouvelle approche adaptative innovatrice pour définir la mortalité par pêche globale souhaitée.

4. Travailler avec les scientifiques pour redresser les questions de qualité et de quantité des données afin de garantir des évaluations et des cibles de gestion plus robustes.
5. Travailler avec le CIEM pour trouver de nouvelles approches innovatrices pour utiliser les informations des pêcheurs qui sont à la fois de qualité et en quantité suffisante.
6. Développer une suite d'indicateurs un cadre d'évaluation des risques pour les espèces d'importance moindre (prises accessoires) dans les pêcheries mixtes.
7. Identifier les espèces et les habitats vulnérables affectés par les pêcheries mixtes et adopter un PG en conséquence.

4.2. Objectifs à long terme:

1. Avoir de nouvelles méthodes d'évaluation adaptatives qui bénéficient pleinement du soutien des parties prenantes.
2. Minimiser les rejets dans toutes les pêcheries mixtes démersales en mer Celtique.
3. Adapter un système de gestion basé sur le total admissible des captures plutôt que sur le total admissible des débarquements.
4. Gérer les pêcheries mixtes démersales de mer Celtique sur la base du total admissible des captures.
5. S'assurer qu'au moins 75 % de la biomasse de captures soit exploitée au niveau ou en deçà des cibles PME ou des autres cibles adaptées à la pêche démersale mixte.
6. S'assurer que les 25 % restants de la biomasse de captures soit exploitée à des niveaux de rendement durable basés sur un cadre d'évaluation des risques.
7. Développer le cadre d'une pêche pleinement documentée avec le renversement du fardeau de la preuve.



8. Avoir en place un système de pêche documenté opérationnel pleinement vérifiable.
9. Protéger les espèces et les habitats vulnérables par le biais de mesures spécifiques telles que les ZMP et autres mesures techniques.

5. Définition des objectifs - considérations économiques

5.1. Objectifs transitoires

1. Adopter des mesures pour garantir une flotte viable.
2. Optimiser la rentabilité économique pour l'industrie de la pêche.
3. Prévenir l'expansion de l'effort en mer Celtique par le biais d'une limite de capacité qui est en conformité avec les normes communautaires (Règlement CE 1415/2004)
4. Développer un cadre de cogestion incluant des mécanismes de gestion basés sur les droits de pêche.
5. Promouvoir le rendement et réduire l'empreinte carbone des activités de pêche.
6. Développer un modèle économique et des indicateurs de performance pour la pêche.

5.2. Objectifs à long terme

1. Une flotte viable qui soit de se renouveler sans subventions.
2. Maximiser la rentabilité de la ressource du secteur tout en maintenant la durabilité du stock et des habitats.
3. Garantir une gestion rentable de la pêche et de hauts niveaux de conformité.
4. Encourager une flexibilité commerciale et une simplicité administratives maximum pour les participants de l'industrie.
5. Un modèle économique biologique intégré opérationnel qui possède un ensemble d'indicateurs de performance clés.

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011



6. Définition des objectifs - considérations sociales

6.1. Objectifs transitoires

1. Définir un ensemble approprié de critères sociaux qui soit pertinent pour les pêcheries démersales mixtes de la mer Celtique.
2. Définir les paramètres devant être mesurés sur la base de l'ensemble de critères sociaux concerné.
3. Encourager l'industrie de la pêche et les autres parties prenantes à définir les points 1 et 2 ci-dessus dès le départ et également en ce qui concerne la procédure de collecte des données, d'évaluation et de gestion.
4. Adopter des mesures de protection des communautés côtières vulnérables dépendant de la pêche.
5. Développer un modèle social et des indicateurs de performance

6.2. Objectifs à long terme

1. Un ensemble défini de critères sociaux.
2. Des paramètres quantifiables et mesurables.
3. Des communautés dépendant de la pêche qui soient durables.
4. Proposer une série de mesures d'encouragement à la participation à une pêcherie pleinement documentée.
5. Des systèmes d'encouragement qui soient la norme et des mesures de dissuasion proportionnelles en cas de non respect des règles.
6. Un modèle économique biologique et social opérationnel qui possède un ensemble d'indicateurs de performance clés pour les pêcheries démersales mixtes.

--FIN--

Réunion du groupe de discussion du CCREOS
Pêcheries démersales de mer Celtique
Paris, 27/1/2011